



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
2 mars 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-quatrième réunion directive
Genève, 6-8 février 2017

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-quatrième réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 février 2017



Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-quatrième réunion directive au Palais des Nations, à Genève (Suisse), du 6 au 8 février 2017. Il a tenu quatre séances plénières au cours de la réunion.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà – tirer parti de la dynamique*¹

Conclusions concertées 530 (EX-LXIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

Saluant les efforts constants déployés par la CNUCED pour mettre en œuvre les priorités du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) et tenant compte du Maafikiano de Nairobi,

1. *Note* que les progrès accomplis en matière de reclassement ont été modestes, ce qui rend difficile d'atteindre l'objectif consistant à faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020 ;

2. *Constate avec préoccupation* que depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, il y a cinq ans, les pays les moins avancés ont atteint, en tant que groupe, des taux de croissance annuelle inférieurs au taux de 7 % fixé comme objectif, nécessaire pour réduire sensiblement l'extrême pauvreté et amener ces pays sur la voie d'une croissance et d'un développement économiques durables ;

3. *Continue d'encourager* les gouvernements des pays les moins avancés à proposer des politiques et des stratégies intégrées, propres à remédier aux problèmes socioéconomiques, à la marginalisation et au sous-développement de ces pays, et remercie les partenaires de développement de leur aide à cet égard, notamment avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Insiste sur* la nécessité de donner aux pays les moins avancés les moyens de renforcer leurs capacités productives en vue d'une transformation structurelle de leur économie, d'accroître leur résilience aux chocs extérieurs et de parvenir à une croissance et à un développement économiques généralisés, équitables et durables en accord avec les objectifs de développement durable ;

5. *Souligne* que dans le cadre de ses activités en faveur des pays les moins avancés, la CNUCED devrait, notamment, étudier les moyens à mettre en œuvre pour réduire leur vulnérabilité, et remercie la CNUCED pour ses activités en cours et l'assistance qu'elle apporte aux pays les moins avancés à cet égard ;

6. *Fait ressortir* la nécessité de renforcer l'appui apporté aux pays les moins avancés afin de leur permettre d'atteindre les objectifs et les buts du Programme d'action d'Istanbul d'ici à 2020 et de parvenir à un niveau plus élevé de croissance et de développement durables, mais aussi pour faire en sorte que les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement tirent le meilleur parti des initiatives et programmes existants, y compris des décisions ministérielles pertinentes de l'Organisation mondiale du commerce ;

¹ Comme convenu à la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement, les présentes conclusions concertées portent sur le point 5 de l'ordre du jour de ladite session (Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020), ainsi que sur le point 2 de l'ordre du jour de la soixante-quatrième réunion directive du Conseil.

7. *Souligne* qu'il est important de mobiliser à l'appui du développement des fonds provenant de toutes les sources appropriées, dont les ressources intérieures, l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs et les envois privés de fonds ;

8. *Remercie* les donateurs bilatéraux de leur appui constant, en particulier ceux d'entre eux qui ont honoré l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à leur aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, et encourage les autres donateurs à s'employer de leur mieux à atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Istanbul, en soulignant qu'il est crucial d'améliorer la qualité de l'aide fournie aux pays les moins avancés ;

9. *Réaffirme* que la CNUCED devrait intensifier ses activités en faveur des pays les moins avancés, dans le cadre de son mandat et de ses grands domaines d'action que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique, afin de poursuivre la mise en œuvre de tous les domaines prioritaires pertinents du Programme d'action d'Istanbul, notamment en matière d'accès au marché, de règles d'origine et de dérogation concernant les services ;

10. *Prie* la CNUCED d'organiser, dans le cadre des réunions de groupes d'experts existantes, une réunion d'experts à session unique consacrée à l'examen des moyens et des mesures qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre des domaines prioritaires énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul, et axée sur les objectifs et les buts du Programme d'action concernant les capacités productives et le doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales ;

11. *Invite* les donateurs et d'autres pays en développement en position de le faire à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés, qui est un outil important dont dispose la CNUCED pour répondre avec rapidité et efficacité aux demandes croissantes des pays les moins avancés sollicitant son appui ;

12. *Prend note du Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà – tirer parti de la dynamique*, ainsi que des recommandations de politique générale qu'il contient, et reconnaît l'importance de politiques visant à un reclassement dynamique.

*Séance plénière de clôture
Le 8 février 2017*

B. Autres points qui appellent des décisions de la part du Conseil

(Point 3 de l'ordre du jour)

Rapport de la Commission du commerce et du développement

1. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa huitième session, publié sous la cote TD/B/C.I/40.

Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

2. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa huitième session, publié sous la cote TD/B/C.II/33, et approuvé les conclusions concertées y figurant.

C. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil du commerce et du développement a adopté une approche en deux phases, proposée par son Président, en vue de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2).

4. Le Conseil a convenu des éléments ci-après pour la phase I de la mise en place des nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts, conformément aux alinéas r) et s) du sous-paragraphe 100 du Maafikiano de Nairobi, ainsi que de certaines questions connexes :

a) Sur les six réunions d'experts pluriannuelles existantes, les réunions ci-après continueraient de porter sur les mêmes thèmes : la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et le développement durable, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement et la Réunion d'experts pluriannuelle sur le transport, la logistique commerciale et la facilitation du commerce. Les deux réunions restantes, à savoir la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques et la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable seraient fusionnées en une seule réunion d'experts pluriannuelle. Celle-ci s'intitulerait « Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques », et entraînerait donc la fusion de tous les thèmes qui y seraient abordés.

i) Par conséquent, les mandats des réunions d'experts pluriannuelles resteraient également inchangés, à l'exception des parties se rapportant aux deux réunions fusionnées qui s'appliqueraient aux éléments correspondants de la nouvelle réunion, sous réserve d'un réexamen pour éviter les chevauchements inutiles.

ii) La réunion de groupes d'experts à session unique de 2017 devait porter sur un thème découlant des résultats de la soixante-quatrième réunion directive du Conseil².

b) Pour ce qui est du travail de réflexion proposé³, le Président du Conseil élaborerait, avec l'aide du secrétariat, une étude axée sur les aspects qui aiderait la CNUCED à améliorer ses méthodes de travail, à être mieux à même de garantir la pleine application du Maafikiano de Nairobi et à mieux se préparer à la prochaine conférence quadriennale. Cette étude serait communiquée à tous les États membres, et ses résultats seraient résumés et également communiqués aux États membres pour information. Tous les États membres ont été encouragés à prendre part à cette étude.

c) Le Conseil a en outre estimé acceptable le projet de conclusions concertées concernant les PMA transmis aux États membres et a décidé que des consultations sur leur contenu seraient engagées en vue de parvenir à une conclusion au cours de sa soixante-quatrième réunion directive.

d) Le Conseil a convenu que, compte tenu des excellents progrès déjà accomplis, les travaux relatifs aux mandats des deux nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts s'achèveraient avant le 28 février 2017, en même temps que les travaux sur le programme de travail pour les réunions d'experts pluriannuelles des quatre prochaines années.

e) Le Conseil s'est également engagé à reprendre les travaux sur ces mandats dès la fin de la réunion directive et de focaliser les efforts, pendant cette réunion, sur la recherche d'un consensus au sujet des conclusions concertées sur les PMA.

5. De manière générale, le Conseil a convenu que la phase II de la mise en œuvre opérationnelle du Maafikiano de Nairobi, à savoir le renforcement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, consisterait en une série de séances de réflexion. Il a décidé que cette phase ne serait mise en route qu'une fois la phase I entièrement achevée. La méthode et le délai de réalisation de la phase II seraient définis en détail dès que possible après le terme de la phase I d'ici à la fin de février 2017.

² Voir le chapitre I ci-dessus.

³ Voir TD/B/63/7, en particulier les sections A et H du chapitre II.

II. Résumé du Président

A. Ouverture de la plénière

6. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que toujours plus d'éléments donnaient à penser que les objectifs fixés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) en matière de reclassement et de croissance du produit intérieur brut ne seraient pas atteints. Au vu de la situation, il était urgent de renouveler et de renforcer l'appui international apporté aux pays les moins avancés (PMA). L'aide publique au développement fournie aux PMA s'élevait à plus de 20 milliards de dollars par an, mais les recettes d'exportation de ces mêmes PMA étaient amputées d'un montant presque équivalent du fait des politiques restrictives imposées par les pays du Groupe des Vingt. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que la manière dont les pays sortaient de la catégorie des PMA était au moins aussi importante que le moment où cela se produisait, rappelant que la technologie demeurait le « chaînon manquant » de leurs moyens de développement. Il a appelé les donateurs à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA.

7. Le Secrétaire général adjoint a ensuite engagé les délégations à parvenir à un accord constructif sur les moyens de rendre opérationnels les deux groupes intergouvernementaux d'experts qui avaient été créés à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Nairobi en 2016, et a demandé aux États membres de préciser les fonctions que la CNUCED devrait remplir à cet égard.

8. Au cours de l'exposé du secrétariat de la CNUCED relatif au *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà – tirer parti de la dynamique*, le nouveau Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED s'est déclaré résolu à aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement. Le Chef de la Section des pays les moins avancés de la CNUCED a résumé les principaux messages et recommandations du rapport, soulignant que selon les projections statistiques, seuls 16 pays devraient remplir tous les critères de reclassement d'ici à 2021. Il a également souligné que les mesures internationales d'appui existantes en faveur des PMA semblaient insuffisantes et inefficaces au vu des problèmes de développement de ces pays.

9. Les représentants des groupes régionaux et délégations ci-après ont fait des déclarations : la République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le Bangladesh, au nom des PMA ; le Soudan, au nom du Groupe des États d'Afrique ; la Barbade, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ; le Pakistan, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique ; l'Union européenne, au nom de ses États membres et en son propre nom ; l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes ; le Japon, au nom du groupe JUSSCANNZ ; les Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; la Barbade, au nom des petits États insulaires en développement ; l'Estonie, au nom du Groupe D ; la Chine ; l'Ouganda ; l'Éthiopie ; l'Algérie ; le Népal ; l'État de Palestine ; la Tunisie ; le Maroc ; le Tchad ; les États-Unis d'Amérique ; le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

10. Des délégations ont félicité le secrétariat de la CNUCED pour la qualité et la pertinence des travaux de recherche et l'analyse fort instructive des politiques présentés dans le *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés*, ainsi que pour l'utilité et le caractère concret des recommandations qui y étaient formulées, auxquelles la plupart de ces délégations ont souscrit. Certaines délégations se sont félicitées que le rapport aborde explicitement des questions liées au genre. La plupart des délégations ont cependant fait remarquer avec préoccupation que jusqu'à présent seuls quatre pays étaient parvenus à sortir de la catégorie des PMA. De nombreuses délégations ont exhorté la communauté internationale à accroître l'efficacité des mesures internationales d'appui en faveur des PMA, qui devaient s'accompagner d'un suivi et d'une évaluation adéquats. Un représentant a préconisé l'application effective de la dérogation concernant les services pour les PMA prévue dans l'Accord général sur le commerce des services.

11. Plusieurs délégations et représentants ont déploré le ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale et la persistance de risques de détérioration de l'économie. La croissance des PMA en pâtissait déjà, étant tombée en dessous de l'objectif de 7 % fixé dans le Programme d'action d'Istanbul. Les délégations ont également constaté avec préoccupation que, selon une projection, les objectifs fixés en matière de reclassement dans le Programme d'action d'Istanbul ne seraient probablement pas atteints d'ici à 2021. La situation faisait ressortir encore davantage la nécessité de renforcer les mesures internationales d'appui en faveur des PMA, car c'était dans ces pays que se jouerait la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certains représentants se sont dits préoccupés à l'idée que la plupart des PMA africains ne rempliraient pas les conditions de reclassement d'ici à 2021. Un autre représentant a insisté sur les efforts que son pays déployait pour sortir de la catégorie des PMA et parvenir à un développement durable.

12. Le représentant d'un groupe régional a demandé que la Banque de technologies de l'ONU pour les pays les moins avancés soit mise en service. Le représentant d'un autre groupe régional a dit qu'il convenait de promouvoir les synergies et d'éviter les doubles emplois lors de la mise en service de la Banque de technologies. Un autre groupe régional a appelé à la reconstitution des ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA. Un autre groupe régional a indiqué que les PMA devaient conserver leur marge d'action pour atteindre les objectifs ou cibles définis dans le Programme d'action d'Istanbul et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le représentant d'un autre groupe régional a évoqué le rôle particulier que devraient jouer les femmes dans la transformation structurelle des PMA. Le représentant d'une association a souligné qu'il importait de partager les données d'expérience et les bonnes pratiques locales qui pourraient être utiles au développement des PMA.

13. Plusieurs délégations ont recommandé instamment la mise en œuvre effective du Maafikiano de Nairobi, qui permettrait de donner un nouvel élan à la CNUCED et de rendre opérationnels les groupes intergouvernementaux d'experts dont la création avait été décidée à la quatorzième session de la Conférence.

14. Certains représentants ont exprimé leur inquiétude devant l'incertitude grandissante qui entourait le système multilatéral et ont appelé de nouveau à rendre plus constructive la coopération internationale, y compris par le canal de la coopération Sud-Sud et d'une étroite coordination des politiques au niveau régional. Un autre représentant a noté que les PMA étaient vulnérables aux variations des prix des produits de base et qu'une diversification économique accrue s'imposait. Le représentant d'un groupe régional a insisté sur les facteurs de vulnérabilité économique et environnementale particuliers aux petits États insulaires en développement faisant partie des PMA et s'est inquiété de l'avenir de leur secteur financier.

15. Certaines délégations ont souligné que, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, les PMA avaient un rôle de premier plan à jouer dans la mobilisation de ressources financières au service du développement. Les flux d'aide publique au développement vers les PMA étaient certes considérables, mais l'investissement étranger direct et les envois de fonds étaient eux aussi appréciables et méritaient d'être dûment pris en compte, le secteur privé ayant un rôle important à jouer. Une délégation a fait valoir que les problèmes et les progrès des PMA devaient être placés au cœur du travail de la CNUCED.

16. De nombreuses délégations ont exhorté les participants à parvenir à un accord constructif sur les questions budgétaires et financières, qui figurerait dans les conclusions concertées de la session, afin de permettre à la CNUCED de mettre en œuvre son mandat conformément aux nouvelles priorités définies dans le Maafikiano de Nairobi, en particulier à l'alinéa dd) du paragraphe 55. Elles ont également demandé que les ressources nécessaires à cette fin soient mises à la disposition de la CNUCED.

17. Abordant les problèmes budgétaires liés à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano, le secrétariat de la CNUCED a donné un aperçu du processus relatif au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 qui avait été soumis au Siège de l'ONU, à New York, comme suite aux décisions prises à la soixante-quatorzième session

du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme et à la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement, en décembre 2016. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité s'employait actuellement, sous la responsabilité du Secrétaire général de l'ONU, à concilier les différentes propositions avec le montant global de planification approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2016. Suivant la pratique établie, après la publication par l'ONU du fascicule budgétaire pour examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, par la Cinquième Commission et par l'Assemblée générale, les principaux éléments du projet de budget du Secrétariat de l'ONU seraient communiqués lors d'une réunion d'information qui se tiendrait à cette fin en mai 2017. Ce mécanisme garantissait que les travaux du Conseil du commerce et du développement se déroulent dans le plein respect des prérogatives de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, ainsi que de la responsabilité qu'avait le Secrétaire général de l'ONU d'établir un projet de budget global pour l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation et de le soumettre à l'examen des États Membres.

18. Une délégation a demandé des éclaircissements sur l'enveloppe budgétaire de la CNUCED, qui semblait avoir été augmentée, et non pas réduite comme le donnait à penser un document publié par l'Assemblée générale en décembre 2016. Le secrétariat de la CNUCED a expliqué que, dans le cadre du processus relatif au financement du développement et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la CNUCED avait reçu à titre temporaire un financement spécialement destiné à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. En réponse à la question d'une autre délégation, le secrétariat a confirmé qu'une réunion d'information sur le budget approuvé serait également tenue à Genève à l'intention des États membres de la CNUCED, sachant que l'ONU continuait de faire face à des compressions budgétaires qui pouvaient avoir des effets sur les activités de mise en œuvre, et que le budget final de la CNUCED était établi sur la base des instructions reçues du Secrétariat de l'ONU.

B. Réunion-débat : *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà – tirer parti de la dynamique*
(Point 2 de l'ordre du jour)

19. Le Conseil du commerce et du développement a tenu une réunion-débat sur les énergies durables au service de la transformation structurelle dans les PMA. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil a présenté les intervenants, qui étaient des experts, respectivement, du secteur privé, de la Commission économique pour l'Europe, de l'Université du Vermont (États-Unis d'Amérique), de l'Institut international du développement durable, du Groupe de l'environnement et du commerce du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du secrétariat de la CNUCED. Le Chef de la Section des pays les moins avancés a ouvert le débat en soulignant l'importance de l'énergie pour la transformation structurelle des PMA et pour leurs progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

20. Les exposés des intervenants ont porté sur les questions suivantes : a) l'architecture énergétique des PMA et leurs choix en matière de politiques et de technologies ; b) le secteur de l'extraction de ressources énergétiques dans les PMA ; c) la dimension du genre et son apport à l'incidence positive de l'accès à l'énergie sur le développement à long terme des PMA ; d) la mise en œuvre de politiques énergétiques robustes dans les PMA ; e) le potentiel des énergies renouvelables dans le futur bouquet énergétique des PMA ; f) le rôle des mesures commerciales et environnementales dans l'optique de l'énergie durable pour les PMA. D'importants thèmes stratégiques ont été abordés, notamment la question de savoir si les PMA pouvaient passer directement à une architecture énergétique durable et quels facteurs favorisaient ou entravaient une telle évolution ; la question de savoir s'il existait des liens importants entre la dynamique du genre et l'amélioration de l'accès à l'énergie dans les PMA ; la question de savoir si les PMA pourraient tirer des enseignements des réussites et des échecs des autres pays en développement ; la question de savoir si les sources d'énergie renouvelables pouvaient jouer un rôle appréciable dans le futur bouquet énergétique des PMA et les facteurs à prendre en compte à cet égard ; la

question de savoir comment les considérations d'ordre commercial et environnemental pourraient intervenir dans la définition du bouquet énergétique des PMA.

21. Plusieurs représentants ont félicité la CNUCED pour son choix du thème de la réunion-débat. Ils ont souligné le rôle crucial et transversal de l'énergie dans la transformation structurelle et le développement des PMA. Ils ont aussi félicité la CNUCED de s'employer à promouvoir les synergies à l'échelle du Secrétariat de l'ONU dans le domaine des énergies renouvelables, comme l'attestait la participation d'intervenants issus d'autres divisions de la CNUCED et de divers organes et programmes de l'ONU. Un représentant a dit apprécier que dans leurs exposés des intervenants aient aussi mis en évidence des exemples d'échecs enregistrés en matière de projets relatifs aux énergies renouvelables, car les échecs étaient une riche source d'enseignements. Un autre représentant a remercié la CNUCED de faire avancer le débat sur les énergies renouvelables et de contribuer à l'évolution des conceptions du développement concernant le développement durable et la mondialisation. Il a également affirmé qu'il fallait éviter de trop restreindre le champ du débat sur ces questions.

22. Plusieurs représentants ont exposé l'expérience de leurs pays respectifs s'agissant d'améliorer l'accès à l'énergie et d'introduire des énergies renouvelables. Ils ont fait ressortir qu'une stratégie combinant investissement public et réglementation permettait d'étendre efficacement l'accès aux zones isolées, tout en attirant l'investissement privé, en stimulant l'économie locale et en créant ainsi des emplois, et en assurant l'approvisionnement des entreprises en énergie. Un représentant a donné des exemples d'investissements effectués ou prévus dans la production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et géothermique dans le but d'accroître la part des énergies renouvelables.

23. Plusieurs représentants ont indiqué que l'insuffisance du financement était un obstacle majeur au développement énergétique des PMA et des pays en développement. Un représentant a dit que le financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ces changements était particulièrement problématique pour les pays en développement, dont les ressources disponibles restaient largement insuffisantes. Il a énuméré les principaux éléments de la proposition faite par son pays pour mobiliser des fonds et faciliter les financements dans le domaine des énergies renouvelables, notamment la mise en place d'un guichet unique et d'une procédure accélérée pour l'octroi de subventions, la création d'un réseau de bailleurs de fonds et d'un club de donateurs réunissant acteurs privés et sources multilatérales, et la promotion des marchés financiers verts. Un autre représentant a fait valoir que les PMA et les autres pays en développement pourraient gérer la demande énergétique en accordant la priorité à la diversification au profit de secteurs moins énergivores, de manière à contourner les problèmes de financement. Il a également appelé l'attention sur la possibilité qu'avaient les PMA et les autres pays en développement de passer directement à l'exploitation des énergies renouvelables, tout comme les pays d'Europe centrale et orientale étaient passés directement aux technologies de l'information.

24. Un représentant a mis en relief les liens existant entre les biocarburants et la création de valeur ajoutée dans le secteur agricole, et par conséquent leur contribution à la transformation structurelle, si les conditions étaient adéquates. L'utilité des apports de la CNUCED à la réflexion sur les biocarburants a été soulignée.

25. Un autre représentant a mis l'accent sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans l'élaboration de projets nationaux finançables, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud au niveau régional. Un autre représentant a demandé à la CNUCED d'apporter aux PMA une assistance technique dans le secteur énergétique.

26. Dans leurs observations finales et leurs réponses aux questions soulevées pendant le débat, les intervenants ont fait observer que les changements climatiques constituaient un exemple de problème commun appelant des solutions communes. Le coût des technologies de valorisation des énergies renouvelables tendait manifestement à baisser, d'où des possibilités intéressantes de passer directement à l'exploitation de ces ressources. Dans les PMA, la plupart des investissements dans l'énergie associaient déjà ressources privées et ressources publiques, et un coût abordable de l'électricité restait un facteur déterminant de

l'accès universel. Beaucoup de projets énergétiques visaient à produire des bénéfices importants en aussi peu de temps que possible, mais il serait également nécessaire de faire mieux connaître les solutions locales axées sur le long-terme. Enfin, il n'existait pas de solution miracle pour résoudre les problèmes énergétiques, mais bien un ensemble de solutions, lesquelles concernaient non seulement les questions d'accès et de production d'énergie, mais également la distribution, l'efficacité énergétique, la mobilité durable et l'économie circulaire.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

27. À sa séance plénière d'ouverture, le 6 février 2017, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(64)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà – tirer parti de la dynamique.*
3. Autres points qui appellent des décisions de la part du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatrième réunion directive.

B. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatrième réunion directive

(Point 5 de l'ordre du jour)

28. À la séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la réunion, sous l'autorité du Président et du Rapporteur.

Annexe

Participation⁴

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Albanie | Haïti |
| Algérie | Inde |
| Autriche | Indonésie |
| Azerbaïdjan | Iraq |
| Bangladesh | Japon |
| Barbade | Jordanie |
| Brésil | Kenya |
| Brunéi Darussalam | Koweït |
| Bulgarie | Lesotho |
| Canada | Madagascar |
| Chine | Mexique |
| Congo | Népal |
| Djibouti | Oman |
| Équateur | Ouganda |
| États-Unis d'Amérique | Pakistan |
| Éthiopie | Philippines |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | Pologne |
| Fédération de Russie | République arabe syrienne |
| Finlande | Sénégal |
| France | Serbie |
| Gabon | Soudan |
| Géorgie | Suisse |
| Ghana | Togo |
| Grèce | Tunisie |

2. Le membre ci-après de la CNUCED était représenté à la réunion :

Saint-Siège

3. L'État observateur ci-après, non membre du Conseil du commerce et du développement, était représenté à la réunion :

État de Palestine

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation de la coopération islamique

Centre Sud

Union économique et monétaire ouest-africaine

5. L'organe de l'ONU ci-après était représenté à la réunion :

Commission économique pour l'Europe

⁴ La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(64)/INF.1.

6. L'institution spécialisée ci-après était représentée à la réunion :
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
7. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la réunion :

Catégorie générale

Institut international du développement durable
